



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Régionale du Travail Social Hauts de France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Régionale du Travail Social Hauts de France
351 rue Ambroise Paré 59373 LOOS CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Régionale du Travail Social Hauts de France

351 rue Ambroise Paré 59373 LOOS CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Régionale du Travail Social Hauts de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale du Travail Social Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans le paragraphe « 4.1.1. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 28 mai 2026

KPMG SA

Matthieu PINERO

Associé

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes		193 296,58	-160 237,59	33 058,99
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		136 699,63	-123 215,18	13 484,45
Immobilisations Corporelles				
Terrains		877 816,99	-192 757,70	685 059,29
Constructions		14 271 795,07	-10 391 931,70	3 879 863,37
Installations techniques matériel et outillage industriel		1 062 736,24	-776 374,73	286 361,51
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		5 634 352,94	-4 639 702,92	994 650,02
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations		241 509,24		241 509,24
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés		4 573,47		4 573,47
Prêts				
Autres Immobilisations Financières		533 312,77		533 312,77
TOTAL II		22 956 092,93	-16 284 219,82	6 671 873,11
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés		4 211 835,97	-35 532,89	4 176 303,08
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances		2 992 409,43		2 992 409,43
Charges constatées d'avance		75 158,51		75 158,51
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus		15 904,88		15 904,88
Disponibilités		1 890 794,48		1 890 794,48
TOTAL IV		9 186 103,27	-35 532,89	9 150 570,38
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL		32 142 196,20	-16 319 752,71	15 822 443,49
				17 236 569,78

P A S S I F

Arrêté au 31/12/2025

Durée 12 mois

31/12/2024

12 mois

Fonds propres**Fonds propres sans droit de reprise**

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

-23 221,69

-23 221,69

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

2 890 987,87

2 890 987,87

Réserves pour projet de l'entité

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Autres réserves

2 751 105,69

2 751 105,69

Report à nouveau

Report à nouveau

1 523 108,90

2 012 483,90

dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Excédent ou déficit de l'exercice

Excédent ou déficit de l'exercice

-1 100 176,38

-489 375,00

dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales

Situation nette (sous-total)

Situation nette (sous-total)

6 041 804,39

7 141 980,77

Fonds propres consommables

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement

665 664,79

852 483,41

Provisions réglementées

Provisions réglementées

TOTAL I**6 707 469,18****7 994 464,18****Fonds reportés et dédié:****Fonds reportés liés aux legs et donation**

Fonds reportés liés aux legs et donation

Fonds dédiés

Fonds dédiés

TOTAL II**Comptes de Liaison****Comptes de Liaison**

Comptes de Liaison

TOTAL III**Provisions****Provisions pour risques**

286 309,18

248 102,80

Provisions pour charges

1 783 863,69

1 753 236,89

TOTAL IV**2 070 172,87****2 001 339,69****Dettes****Emprunts Obligataires et assimilés**

Emprunts Obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts et dettes financières diverses

2 128 822,97

2 476 424,66

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

820 348,42

908 001,38

Dettes des legs ou donations

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

2 233 550,48

1 864 632,55

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Autres dettes

Autres dettes

798 273,02

845 366,46

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

1 063 806,55

1 146 340,86

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL V		7 044 801,44	7 240 765,91
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		15 822 443,49	17 236 569,78

Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passi
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas

Compte de résultat

ARTS global

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	1 110,00	0,01	1 380,00	0,01	-270,00	-19,57
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	10 547 550,61	100,00	10 739 669,70	100,00	-192 119,09	-1,79
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	10 547 550,61	100,00	10 739 669,70	100,00	-192 119,09	-1,79
Concours publics et subvt° exploitation	7 051 800,34	66,86	6 622 818,17	61,67	428 982,17	6,48
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	7 051 800,34	66,86	6 622 818,17	61,67	428 982,17	6,48
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	333 075,39	3,16	273 758,39	2,55	59 317,00	21,67
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	173 523,54	1,65	18 826,56	0,18	154 696,98	821,70
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	18 107 059,88	171,67	17 656 452,82	164,40	450 607,06	2,55
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 770 841,22	26,27	3 012 121,33	28,05	-241 280,11	-8,01
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	240 201,45	2,28	233 511,24	2,17	6 690,21	2,87
Salaires	10 199 799,81	96,70	10 095 289,30	94,00	104 510,51	1,04
Cotisations sociales	3 591 558,81	34,05	3 571 148,07	33,25	20 410,74	0,57
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	845 528,67	8,02	847 522,04	7,89	-1 993,37	-0,24
Dotations aux provisions	375 210,57	3,56	662 019,06	6,16	-286 808,49	-43,32
Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 571,21	0,03			3 571,21	
Report en fonds dédiés						
Autres charges	305 816,81	2,90	18 058,09	0,17	287 758,72	1 593,52
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	18 332 528,55	173,81	18 439 669,13	171,70	-107 140,58	-0,58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-225 468,67	-2,14	-783 216,31	-7,29	557 747,64	-71,21
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	15 286,95	0,14	45 575,42	0,42	-30 288,47	-66,46
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	15 286,95	0,14	45 575,42	0,42	-30 288,47	-66,46
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	50 763,75	0,48	58 206,72	0,54	-7 442,97	-12,79
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	50 763,75	0,48	58 206,72	0,54	-7 442,97	-12,79
RÉSULTATS FINANCIERS	-35 476,80	-0,34	-12 631,30	-0,12	-22 845,50	180,86
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-260 945,47	-2,47	-795 847,61	-7,41	534 902,14	-67,21
Produits exceptionnels			550 896,71	5,13	-550 896,71	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			550 896,71	5,13	-550 896,71	-100,00
Charges exceptionnelles	835 931,91	7,93	234 011,10	2,18	601 920,81	257,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	835 931,91	7,93	234 011,10	2,18	601 920,81	257,22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-835 931,91	-7,93	316 885,61	2,95	-1 152 817,52	-363,80
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	3 299,00	0,03	10 413,00	0,10	-7 114,00	-68,32

Compte de résultat

ARTS global

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
TOTAL VIII	3 299,00	0,03	10 413,00	0,10	-7 114,00		-68,32
PRODUITS	18 122 346,83	171,82	18 252 924,95	169,96	-130 578,12		-0,72
CHARGES	19 222 523,21	182,25	18 742 299,95	174,51	480 223,26		2,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 100 176,38	-10,43	-489 375,00	-4,56	-610 801,38		124,81
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée							

Compte de résultat

ARTS global

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							

Compte de résultat

ARTS global

Liste des structures

Association ARTS Hauts-de- France

***Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2025***

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales	
	réalisées	4
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
4	Principes et méthodes comptables	6
4.1	Principes généraux	6
4.1.1	Changement de méthode comptable	6
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.1.3	Corrections d'erreurs	7
4.2	Dérogations	7
4.3	Principales méthodes comptables	7
5	Informations relatives aux postes du bilan	8
5.1	Actif immobilisé	8
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
5.1.3	Modalités d'amortissements	9
5.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	9
5.2	Actif circulant	9
5.2.1	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	9
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	10
5.4	Fonds propres	10
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	11
5.4.2	L'excédent ou déficit de l'exercice	11
5.4.3	Subventions d'investissement	11
5.5	Provision pour risques et charges	11
5.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	12
6	Informations relatives au Compte de résultat	14
6.1	Produits du compte de résultat	14
6.1.1	Ventes de biens et de services	14
6.1.2	Subventions d'exploitation	14

6.2	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	14
6.2.1	Produits à recevoir	14
6.2.2	Charges à payer	15
6.2.3	Charges et produits exceptionnels	15
6.2.4	Honoraires des commissaires aux comptes	15
7	Informations relatives à la fiscalité	16
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	17
9	Informations relatives à l'effectif	18
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	19

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'ARTS a pour objet :

- D'assurer la gestion de l'IRTS Hauts-de-France et de tout établissement, organisme ou service à venir, concourant à son objet ;
- D'exercer les missions prévues par la réglementation applicable aux IRTS ;

Pour les secteurs de l'action sociale, sanitaire, médico-sociale et du monde de l'Entreprise :

- De conduire les actions d'étude, de recherche, de conseil et d'assistance ;
- De participer à l'animation, à l'information, à la formation initiale et permanente des milieux professionnels régionaux ;
- De développer, éventuellement, des prestations d'assistance technique aux établissements et services ;
- De promouvoir toute action intéressant le développement et l'évolution du travail social, sanitaire et médico-social, et de lutte contre les exclusions ;
- D'exercer toute mission en matière d'action sociale, sanitaire et médico-sociale, et plus précisément concernant les évaluations externes et internes des établissements sociaux et médico-sociaux, leur recrutement, la prévention de leurs risques psycho-sociaux, leur supervision et d'exercer toutes formes d'audit,

D'une manière générale, elle a pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Formation aux métiers du social des diplômés de niveau 3 à 7 :
 - ✓ Prépa aux métiers du social
 - ✓ Prépa OASIS (Personnes en situation de handicap)
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
 - ✓ Diplôme d'Etat de Médiateur Familial
 - ✓ Titre homologué de Conseiller en Insertion Professionnelle
 - ✓ Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale
 - ✓ Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
 - ✓ Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
 - ✓ Titre de Moniteur d'Atelier
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
 - ✓ Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
 - ✓ Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (Insertion sociale et lutte contre les exclusions)
- Formations continues aux métiers du travail social et médico-social
- Groupe d'analyse de pratique - supervision
- Accompagnement à la VAE
- Formations qualifiantes :
 - ✓ Assistant de Soins en Gériatrie
 - ✓ Délégué aux prestations familiales
 - ✓ Certificat National d'Intervention en Autisme
 - ✓ Maître d'apprentissage
 - ✓ Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
 - ✓ Tuteur
 - ✓ Assistant De Vie aux Familles (ADVF)
- Communication numérique et formation à distance à travers la marque Challenge Hauts-de-France :
 - ✓ Formations Formation Ouverte et A Distance (FOAD)
 - ✓ Création de capsules numériques
 - ✓ Plateforme LMS (Learning Management System)
- « Visites à domicile » des assistantes maternelles

Le périmètre de ces activités listées ci-dessus a été réalisé dans les Hauts-de-France sur les 5 sites de notre entité :

- ✓ Site Métropole Lilloise
- ✓ Site Artois
- ✓ Site Hainaut Cambrésis
- ✓ Site Côte d'Opale
- ✓ Site Grand Littoral

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Modification du cadre d'intervention et de la gestion du solde de subvention par le Conseil Régional à compter de l'exercice 2024. De ce fait une perte de 836 K€ relative au solde de subvention 2024 a été constatée en charges exceptionnelles.
- Une provision pour risque de non financement du Ségur (part patronale) des salariés du périmètre du financement Régional a été constituée pour 131 K€.
- Une provision pour risque de perte de subvention de 109 K€ liée aux abandons de formation des étudiants du dispositif AES.

3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et 2023-03, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022 06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022 06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N-1 selon ancien format	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)
Transferts de charges	1 329	3 840	Reclassés selon la nature de l'opération	Salaires et traitement
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	190 000	-	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	3 126	3 571	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	197 150	175 193	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions
Charges constatées d'avance	91 574	75 159	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances
Avances et acomptes versés sur commandes	78 984	-	Regroupés dans les autres créances	Actif circulant – Créances
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 060	1 460	Regroupés dans les autres dettes	Autres dettes

4.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2022-06 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'ARTS, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'ARTS sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.3.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Actif immobilisé (brut)				
Immobilisations incorporelles	329 996			329 996
Immobilisations corporelles	21 247 976	340 956	23 525	21 565 408
Immobilisations en cours	72 915	281 294	72 915	281 294
Immobilisations financières	745 206	35 725	1 536	779 395
TOTAL	22 396 094	657 975	97 976	22 956 093

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Actif immobilisé (amortissements)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	257 687	25 766		283 453
Immobilisations corporelles	14 928 631	819 763	19 954	15 728 441
Immobilisations en cours	-			-
Immobilisations financières	-			-
TOTAL	15 186 318	845 529	19 954	16 011 893

5.1.3 Modalités d'amortissements

Détail des immobilisations et amortissements d'actif en fin de période :

Nature du bien immobilisé	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur Nette	Durée d'amortiss. pratiqué
Brevets, licences	136 700	123 215	13 484	3 ans
Logiciels	49 834	49 834	-	1 an
Autres immos corporelles	143 463	110 404	33 059	5 ans
Total immobilisations incorporelles	329 996	283 453	46 543	
Terrains	675 166	-	675 166	non amortissable
Agencement des terrains	202 651	192 758	9 893	49 ans
Constructions sur sol propre	5 931 636	3 899 075	2 032 562	49 ans
Agencement, aménag. des constructions	8 340 159	6 492 857	1 847 302	20 ans et dépréciation
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	25 ans
Matériels outillage	246 008	238 253	7 756	5 ans
Instal techn.mat et out.	816 728	538 122	278 606	de 5 à 10 ans
Autres immos corpor	129 571	113 441	16 130	10 ans
Matériel transport	5 471	5 471	0	5 ans
Matériel de bureau	857 638	807 299	50 339	5 ans
Matériel informatique	1 862 134	1 603 815	258 319	6 ans
Matériel audio visuel	851 374	645 071	206 304	6 ans
Matériel pédagogique	205 400	180 019	25 381	5 ans
Mobilier	1 261 312	1 169 049	92 262	de 3 à 10 ans
Mobilier pédagogique	180 160	115 538	64 622	10 ans
Immo travaux en cours	281 294	-	281 294	non amortissable
Total immobilisations corporelles	21 846 701	16 000 767	5 845 934	
Autres immob financières	779 395		779 395	non amortissable
TOTAL	22 956 093	16 284 220	6 671 874	

5.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

	capital social	participation	% détenu	avance octroyée
SCI Immo Santé	457 300	4 573	1	
SCI La Happe qui Peut	243 918	241 479	99	

	Capitaux propres à la dernière clôture	Quote part de capitaux propres détenus	Dépréciation
SCI Immo Santé	Non communiqué		
SCI La Happe qui Peut	1 058 346	1 047 762	0

5.2 Actif circulant

5.2.1 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

5.2.1.1 Dépréciations

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Méthode d'évaluation des créances douteuses depuis l'exercice 2007 : une provision est constituée à 100 % du montant des factures non payées au 31/12/N-1, plus 50 % des factures du 1er semestre de l'année en cours non payées, moins les factures qui seront, conventionnellement, payées après la fin de la formation.

La base de la dépréciation tient compte des règlements postérieurs à la clôture.

5.2.1.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires pour un montant de 75159 € dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice.

Charges constatées d'avance	Montant
Achats et fournitures	1 743
Services extérieurs (Loyers et Abonnements)	16 456
Autres services extérieurs	55 205
Prestataires de services	1 755
TOTAL	75 159

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations corporelles	277 318		4 991	272 326
Stocks	-			-
Créances	57 240	28 904	50 610	35 533
Immobilisations financières	-			-
Total	334 557	28 904	55 602	307 859

Précisions pour le poste immobilisations corporelles :

En prévision des travaux futurs à réaliser sur la toiture du site Métropole Lilloise, l'ARTS avait décidé de déprécier la valeur nette comptable des travaux de même nature réalisés en 2007 et 2008 à hauteur d'un tiers par an.

Au cours de l'exercice 2025, une première tranche de travaux a été réalisée. Une reprise de provision a donc été réalisée.

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	- 23 221					- 23 221
Fonds propres avec droit de reprise	-					-
Ecart de réévaluation	-					-
Réserves	5 642 093					5 642 093
Report à nouveau (1)	2 012 484	- 489 375				1 523 109
Excédent ou déficit de l'exercice	- 489 375	489 375	- 1 100 176			- 1 100 176
Situation nette	7 141 981	-	- 1 100 176	-	-	6 041 805
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	852 484				186 819	665 665
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	7 994 465	-	- 1 100 176	-	186 819	6 707 469

5.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

5.4.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Absence de fonds propres avec droits de reprise.

5.4.2 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

5.4.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2022-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

5.5 Provision pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour charges	1 753 237	106 561	75 935	1 783 864
Provision pour risques	58 035	-	11 471	46 564
Autres provision pour risques	190 068	239 746	190 068	239 746
Total	2 001 340	346 307	277 474	2 070 173

La provision pour risque correspond à un risque social engagé à la clôture.

La provision pour charges correspond aux engagements de retraite.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	1 783 864		1 783 864

L'ARTS provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

La provision pour charges de départ en retraite est calculée pour l'ensemble des salariés permanents selon la méthode des unités de crédits projetées avec les hypothèses suivantes :

- Départ à 60 - 64 ans départ à taux plein (tout comme en 2024),
- Evolution des salaires : +3% (tout comme en 2024),
- Taux d'actualisation : 3.50% (contre 3.10% en 2024) pour limiter l'impact des variations de taux sur le calcul de la provision IDR,
- Table de mortalité INSEE 2024 (tout comme en 2024),
- Prise en compte de l'ancienneté dans le secteur y compris chez des précédents employeurs,
- Application d'une table de turn-over métiers : enseignement, santé et social,
- Taux moyen des charges sociales et fiscales 36% pour les non cadres (contre 35% en 2024) et 46% pour les cadres (contre 46% en 2024).

5.6 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Etat des dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéance à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 128 823	355 209	1 773 614	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	820 348	820 348		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 233 550	2 233 550		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes (3)	798 273	798 273		
Produits constatés d'avance	1 063 807	1 063 807		
TOTAL	7 044 801	5 271 188	1 773 614	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	347 602			
(3) Dont dettes garanties par des suretés réelles :				
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit				
CAISSE D'EPARGNE	1 863 246			
CREDIT MUTUEL	265 577			

Etat des créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéance à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) Autres	508 040		508 040
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 211 836	4 211 836	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	2 992 199	2 992 199	
Charges constatées d'avance	75 159	75 159	
TOTAL	7 787 234	7 279 194	508 040
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	35 725		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les emprunts souscrits à la Caisse d'Epargne sont garantis par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Les autres emprunts sont garantis par des engagements hypothécaires.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 163 807 € au 31/12/2025. Ils ne sont composés que de produits ordinaires d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance sur formations	378 469
Produits constatés d'avance PRF	-
Produits constatés d'avance sur subventions	685 337
TOTAL	1 063 807

6 Informations relatives au Compte de résultat

6.1 Produits du compte de résultat

6.1.1 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées :

Nature du chiffre d'affaires	2025		2024	
	Montant	%	Montant	%
Produits de formations initiales	5 203 509	49%	5 518 132	51%
Produits de formations continues	1 901 033	18%	1 392 923	13%
Missions	1 342 036	13%	1 488 337	14%
Challenges	489 736	5%	620 040	6%
Visites d'agrément	1 374 285	13%	1 553 215	14%
Autres produits	236 951	2%	167 022	2%
TOTAL	10 547 551	100%	10 739 670	100%

6.1.2 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Poste	2025	2024
Subvention de fonctionnement Conseil Régional	6 085 169	5 740 279
Subventions autres	791 438	882 539
Quote-part des subventions d'investissement virée au	175 193	
TOTAL	7 051 800	6 622 818

6.2 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.2.1 Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir	2 436 096
TOTAL	2 436 096

Produits à recevoir sur formations	Montant
Produits à recevoir PRF	23 039
Produits à recevoir solde subvention du Conseil Régional Hauts-de-France	1 935 365
Autres produits de subventions à recevoir	738 240
TOTAL	2 696 645

Produits à recevoir sur subventions d'investissement	Montant
Produits à recevoir sur subventions d'investissement	258 283
TOTAL	258 283

6.2.2 Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	376 464
Clients Avoir à émettre	1 460
Autres dettes	-
TOTAL	377 924

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés payés (charges sociales et fiscales incluses)	1 223 498
Autres dettes	-
TOTAL	1 223 498

6.2.3 Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	835 932
Dont charges sur exercices antérieurs	835 932
Dont autres charges exceptionnelles	
Produits exceptionnels	0
Dont quote-part de subvention d'investissement inscrites au compte de résultat	
Dont régularisation des comptes clients	
Dont produit des cessions d'éléments d'actifs	
Dont autres produits exceptionnels	
Dont produits sur exercices antérieurs	

Modification du cadre d'intervention et de la gestion du solde de subvention par le Conseil Régional à compter de l'exercice 2024. De ce fait une perte de 836 K€ relative au solde de subvention 2024 a été constatée en charges exceptionnelles.

6.2.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice s'élèvent à 26 800 € HT.

7 Informations relatives à la fiscalité

L'ARTS applique depuis le 1^{er} janvier 2020 la mise en place d'un secteur distinct d'activité soumis aux impôts commerciaux.

Compte-tenu des activités entrant dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés, notre entité n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...) :

Le montant total des « *rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature* » s'est élevé à 223 702 € en 2025.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié 2025 de l'ARTS se décompose ainsi, par catégorie :

CDI Nbre au 31/12	SELON LE STATUT						EN NOMBRE DE PERSONNES SOUS CDI													
	CADRE		CADRE		TAM		TAM		EMPLOYE		EMPLOYE		OUVRIER	OUVRIER	TOT NON CADRE		TOT NON CADRE		TOUT CONFOUDU	TOUT CONFOUDU
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H et F	
Sites Administratifs*																				
CÔTE D'OPALE	2	7	0	4	0	1	0	0	0	0	0	5	2	12	14					
ARTOIS	5	13	0	6	0	1	1	0	1	0	1	7	6	20	26					
GRAND LITTORAL	3	12	0	6	0	1	0	0	0	0	0	7	3	19	22					
HAINAUT CAMBRESIS	3	20	0	7	0	0	1	0	1	0	1	7	4	27	31					
METROPOLE LILLOISE	5	31	1	10	0	2	1	0	2	12	7	43	50							
CHALLENGES	2	3	3	3	0	0	0	0	3	3	5	6	11							
FSE	0	1	0	2	0	0	0	0	0	2	0	3	3							
FCM AO	0	11	0	7	0	0	0	0	0	7	0	18	18							
SERVICES TRANSVERSAUX	8	13	2	5	0	1	0	0	2	6	10	19	29							
	28	111	6	50	0	6	3	0	9	56	37	167	204							

CDD (hors IO)	SECON LE STATUT						EN NOMBRE DE PERSONNES SOUS CDD								
	Nbre au 31/12		CADRE	CADRE	TAM	TAM	EMPLOYE	EMPLOYE	OUVRIER	OUVRIER	TOT NON CADRE	TOT NON CADRE	TOUT CONFONDU	TOUT CONFONDU	TOUT CONFONDU
Sites Administratifs*	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H et F
CÔTE D'OPALE	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	3
ARTOIS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
GRAND LITTORAL	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
HAINAUT CAMBRESIS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
METROPOLE LILLOISE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHALLENGES	1	0	1	4	0	0	0	0	0	0	1	4	2	4	6
FSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FCM AO	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
SERVICES TRANSVERSAUX	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2
	1	8	1	7	0	0	0	0	0	0	1	7	2	15	17

L'effectif moyen « Intervenants Occasionnels » 2025 de l'ARTS (hors prestataires de Service) se décompose ainsi :

Etablissement	ETP IO
METROPOLE LILLOISE	11,11
ARTOIS	4,77
GRAND LITTORAL	3,16
HAINAUT CAMBRESIS	3,33
CÔTE D'OPALE	3,72
ARTS	26,09

Pour mémoire 1 ETP IO correspond à un volume de 1116 heures travaillées.

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements financiers donnés et reçus :

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements assortis de sûretés réelles	Emprunt Caisse d'Epargne et Crédit mutuel (précisions en 5.6)	